

CSE du lundi 30 mars 2020

Avis proposé par les élus CGT au CSE du lundi 30 mars 2020.

*(Avis voté à l'unanimité des élus présents.)*

Sur point 3 de l'OJ : « Information et consultation sur les mesures conservatoires prises et présentant un caractère d'urgence face à la crise sanitaire due à l'épidémie Covid-19... »

Le CSE se félicite de la décision de fermer le site de Massy et de généraliser le télétravail à l'ensemble des salariés, afin de protéger leur santé face à l'épidémie de coronavirus.

Cependant du fait de la soudaineté et de l'impréparation de cette décision, le CSE relève le télétravail n'est pas mis en œuvre dans des conditions satisfaisantes pour tous les salariés.

Par ailleurs la période de confinement induit des difficultés personnelles et familiales d'organisation et l'épidémie est une source d'inquiétude.

Sur les modalités pratiques et l'organisation du travail à distance :

Les salariés ne disposent pas tous du matériel adéquat à domicile : PC, écrans large, siège adapté, téléphone, espace personnel de travail. Certains ayant dus s'équiper eux même en ordinateur personnel.

Ils rencontrent des problèmes d'ordre techniques en lien avec les connexions à distance, et les équipements utilisés notamment les PC personnels et le manque de grands écrans.

Ces problèmes sont pour partie liés à une sous-estimation des besoins en capacités réseau (VPN) du site de Massy. Les équipements matériels et logiciels s'avèrent disparates et ont été configurés en urgence en fin de semaine 11.

Les bugs techniques ont été pour la plus-part corrigés en semaine 12 grâce à l'investissement hors normes des équipes des métiers de l'informatiques (Dev ; IT support ; Helpdesk ; Visio, ect...)

Dans l'immédiat les élus demandent à la direction de prendre les dispositions pour fournir aux salariés qui n'en disposeraient pas encore les équipements adaptés : PC, écran et sièges. Ils demandent une vigilance sur les Conditions de Travail des salariés qui rencontrent des difficultés pour se connecter et travailler dans de bonnes conditions d'ergonomie à domicile.

Ils demandent un suivi de la charge de travail des équipes IT qui sont fortement sollicités dans cette période et de l'organisation des astreintes afin que ces salariés puissent bénéficier du repos légal et du droit à la déconnection. (renfort des équipes ??? )

Les élus s'étonnent que malgré les circonstances, le processus de fixation des objectifs soit maintenu coûte que coûte, sans prendre en compte la période actuelle. Les élus demandent que ce processus soit repoussé après la fin de la période de confinement, pour alléger la charge de travail des managers et donner une visibilité sur les objectifs atteignables.

A partir du constat des problèmes techniques, les élus invitent la direction à interroger la politique d'équipements en PC et moyens de télétravail pour tous les salariés, à terme.

Concernant les sous- traitants, les élus appellent la direction à veiller strictement au respect des conditions de travail des personnels des sociétés sous-traitantes et tout particulièrement aux personnels de la société de ménage.

Sur les mesures d'adaptation et d'aménagements du temps de travail

Les élus demandent un aménagement des charges de travail pour les salariés ayant des situations particulières : (enfants en bas âge et scolaires), leur permettant de travailler à mi-temps pour les salariés qui en feront la demande.

*L'avis est proposé au vote*